

RAPPORT ANNUEL 2018-2019



ORDRE
DES CHIMISTES
DU QUÉBEC



SOMMAIRE

Lettres de présentation	4
Mission, vision et valeurs	5
Rapport du président de l'Ordre	6

RAPPORT DES ACTIVITÉS

Activités du Conseil d'administration	8
Comité de la formation	10
Activités du Comité de la formation	10
Comité des examinateurs	11
Activités relatives à la reconnaissance de l'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis	12
Activités relatives à la délivrance des permis temporaires, restrictifs temporaires et spéciaux	13
Activités relatives à la délivrance des permis	13
Comité de biochimie clinique	15
Activités relatives à la reconnaissance de l'équivalence aux fins de la délivrance d'un certificat de spécialiste	15
Activités relatives à la délivrance des certificats de spécialiste	16
Frais exigibles	17
Activités relatives à la garantie contre la responsabilité professionnelle	17
Activités relatives au fonds d'indemnisation	17
Comité d'inspection professionnelle	18
Activités relatives à l'inspection professionnelle	20
Activités relatives à la formation continue	20
Bureau du syndic	21
Activités du syndic	21
Activités relatives à la conciliation et à l'arbitrage des comptes	21
Comité de révision	22
Activités du comité de révision	22
Conseil de discipline	23
Activités du Conseil	23
Activités relatives à l'exercice illégal, s'il y a lieu, et à l'usurpation de titre réservé	25
Renseignements généraux	26
États financiers	28

SECTION FINANCIÈRE

Rapport financier annuel	29
Rapport de l'auditeur indépendant	31

LETTRES DE PRÉSENTATION

Assemblée nationale — Hôtel du Parlement, bureau 1.30, Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur François Paradis,
président de l'Assemblée nationale

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport de l'Ordre des chimistes du Québec couvrant l'exercice terminé le 31 mars 2019.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

M^e Sonia LeBel
Députée de Champlain
Ministre de la Justice du Québec
Procureure générale du Québec
Ministre responsable des Relations canadiennes
et de la Francophonie canadienne

Édifice Louis-Philippe-Pigeon — 1200, route de l'Église, 9^e étage, Sainte-Foy (Québec) G1V 4M1

M^e Sonia LeBel,
députée de Champlain, ministre de la Justice du Québec, procureure générale du Québec,
ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne

Madame la Ministre,

Il me fait plaisir de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable des lois professionnelles, le rapport d'activités de l'Ordre des chimistes du Québec.

Préparé conformément au Code des professions, ce rapport couvre l'exercice qui a commencé le 1^{er} avril 2018 pour se terminer le 31 mars 2019.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma plus haute considération.

Michel Alsayegh, chimiste
Président de l'Ordre

Office des professions du Québec — 800, place D'Youville, 10^e étage, Québec (Québec) G1R 5Z3

D^{re} Diane Legault,
présidente de l'Office des professions du Québec

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport d'activités de l'Ordre des chimistes du Québec. Préparé conformément au Code des professions, ce rapport couvre l'exercice qui a commencé le 1^{er} avril 2018 pour se terminer le 31 mars 2019.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments distingués.

Michel Alsayegh, chimiste
Président de l'Ordre

MISSION, VISION ET VALEURS

Mission

Assurer la protection du public en surveillant la compétence de ses membres et la qualité de l'exercice professionnel.

Vision

Protéger la vie, la santé, l'environnement et contribuer au développement durable.

Valeurs

- L'intégrité assurant un esprit de justice et de hauts standards moraux.
- L'équité assurant le respect des droits de chacun.
- La cohérence et la transparence dans les décisions et l'action favorisant la continuité et la pérennité de l'organisation.
- Le respect des individus, des partenaires et des clients.
- Le sens de l'équipe, la solidarité et l'esprit de coopération permettant une meilleure synergie.
- La volonté d'innovation assurant le dynamisme et le leadership de l'organisation.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

À la présidente de l'Office, M^{me} Legault

À la ministre responsable de l'application des lois professionnelles, M^e Lebel

Bilan

Après trois années au sein du conseil d'administration, c'est avec beaucoup d'humilité que je termine ma première année à titre de président de l'Ordre des chimistes du Québec. Je suis fier du travail effectué au sein du conseil d'administration nouvellement élu. Assisté de la direction générale, nous nous sommes assurés de rencontrer les exigences législatives nouvellement imposées.

Une partie de nos journées sont passées à explorer des moyens efficaces de transmettre la vision d'une protection des citoyens en parallèle à la perspective d'une nouvelle Loi sur les chimistes professionnels qui permettra ainsi de mieux encadrer notre mandat de protection du public.

Activités du CA

Le CA fait le suivi de la performance de l'Ordre au moyen d'indicateurs qui permettent de mesurer l'atteinte d'objectifs portant sur la mission, la gouvernance éthique et compétente et la pérennité de l'Ordre ainsi que la qualité des services offerts. Le conseil d'administration a le devoir de veiller au respect des règlements de l'Ordre par l'application du Code des professions et de la Loi sur les chimistes professionnels et des règlements qui en découlent.

Il détermine aussi les grandes orientations de notre organisation. L'Ordre des chimistes du Québec doit d'abord exercer son mandat premier de protection du public, à l'aide de divers outils : admission, formation continue, inspection, discipline, etc. Les pages qui suivent font état des nombreuses activités menées à cette fin et démontrent que l'Ordre a totalement assumé son mandat au cours de cette année, et ce, tel qu'établi préalablement par son cadre budgétaire.

Projet de modernisation

De par les nouvelles dispositions législatives, l'année 2018-2019 a été l'occasion d'amorcer une révision de la gouvernance interne. Conséquemment, comme les grands dossiers arrivaient à maturité, 2018-2019 a été le moment privilégié pour engager un projet de modernisation de la gouvernance, d'autant plus que

l'entrée en vigueur prochaine d'importantes modifications au Code des professions impose des changements législatifs auxquels l'Ordre doit et devra se conformer. Une première orientation déterminante a ainsi été décidée cette année par le conseil d'administration, soit celle de mettre en place les trois comités suivants : comité de gouvernance et d'éthique, comité des ressources humaines et comité des finances et d'audit. Cette décision a été prise afin de permettre d'élargir la participation des chimistes aux orientations de l'Ordre puisque plusieurs collègues contribueront aux travaux de ceux-ci.

Remerciements

Je voudrais prendre le temps de remercier les membres du Conseil d'administration de l'Ordre des chimistes du Québec qui ont eu à travailler d'arrache-pied sans compter leurs heures afin de s'affairer aux différents chantiers imposés entre autres par l'Office des professions du Québec.

Le président de l'Ordre,
Michel Alsayegh, chimiste.

RAPPORT DES ACTIVITÉS



CONSEIL D'ADMINISTRATION 2018-2019

Le président de l'Ordre des chimistes du Québec, monsieur Michel Alsayegh, a été élu le 12 avril 2018 pour un mandat de deux ans, au suffrage des administrateurs élus. Il a aussi été nommé représentant au Conseil inter-professionnel du Québec.

Administrateurs

NOM	ÉLU	NOMMÉ	RÉGION	ÉLECTION / NOMINATION	ASSIDUITÉ	RÉMUNÉRATION GLOBALE
Alsayegh, Michel	X		Ouest	Réélu 29 mars 2018, entré en fonction le 9 avril 2018	13/13	Voir dans liste des employés
Boivin, Benoit		X		Nommé par l'Office des professions le 10 mars 2016, entré en fonction le 7 avril 2016	12/13	
Bouhid, Rachida		X		Nommée par l'Office des professions le 10 mars 2016, entrée en fonction le 7 avril 2016, renommée par l'Office le 22 mars 2018	10/13	
Collin, Guy	X		Est	Réélu le 25 février 2016, entré en fonction le 7 avril 2016	13/13	Bénévole
Corriveau, Pierre	X		Ouest	Élu le 29 mars 2018, entré en fonction le 12 avril 2018	11/13	Bénévole
Daghrir, Rimeh	X		Ouest	Élue le 30 mars 2017, entrée en fonction le 6 avril 2017	10/13	Bénévole
Dallaire, Normand	X		Ouest	Élu le 30 mars 2017, entré en fonction le 6 avril 2017, démission le 21 mars 2019	9/13	Bénévole
Gendron, Julie	X		Ouest	Élue le 29 mars 2018, entrée en fonction le 12 avril 2018	12/13	Bénévole
Proulx, François	X		Est	Élu le 29 mars 2018, entré en fonction le 12 avril 2018	12/13	Bénévole

Le règlement de l'Ordre en application de l'article 65 du Code des professions ne prévoit pas de représentation des secteurs d'activité professionnelle des membres.

Séances

	NOMBRE
Ordinaires	9
Extraordinaires	4
Nombre d'employés de l'Ordre (à temps plein ou à temps partiel)	13
Date de l'assemblée générale annuelle des membres de l'Ordre où sera fait état des activités réalisées au cours de la période de l'année financière visée par les présentes données (aaaa-mm-jj)	2019-09-19

Liste des employés de l'Ordre et leur fonction

M. Martial Boivin, chimiste, MBA, directeur général et secrétaire, entré en fonction le 3 août 1998.

Rémunération directe : 128108 \$

Autres allocations :

Cotisation Ordre professionnel 543 \$
Régime Retraite Simplifié 7541 \$
RQAP 556 \$
RRQ 2969 \$
Prime d'assurance collective 3178 \$

M. Michel Alsayegh, chimiste, président de l'Ordre et représentant au CIQ

Rémunération directe : 34166 \$

Autres allocations :

RQAP 262 \$
RRQ 1656 \$

M. Stéphane Bélisle, chimiste, syndic adjoint

Mme Julie Boucher, adjointe administrative, services comptables

M. Claude Chartrand, chimiste, syndic

Mme Johanne Côté, coordonnatrice à l'admission

Mme Viviane Dewyse, chimiste, MBA, présidente et secrétaire du comité d'inspection professionnelle et inspectrice

Mme Nancy Dolan, adjointe administrative, services juridiques

Mme Aïda Naguib Riad, chimiste, inspectrice

M. François Rocheleau, chimiste, syndic adjoint

M. Gilles Sabourin, chimiste, inspecteur

M. Domenico Sarro, chimiste, enquêteur

M. Nacer Eddine Ziani, chimiste, directeur des communications et des relations publiques

Principales résolutions adoptées

1. Désignation des représentants au sein du Conseil inter-professionnel du Québec;
2. Délivrance des permis et cartes de stage;
3. Adoption de la liste des radiations du tableau des membres au 31 mars 2018;
4. Adoption du calendrier des séances du Conseil d'administration 2018-2019;
5. Autorisation au secrétaire de procéder à la destruction des enveloppes en application du troisième alinéa de l'article 29 du *Règlement sur les élections et sur la représentation régionale au Conseil d'administration de l'Ordre des chimistes du Québec*;
6. Adoption de la composition des comités de gouvernance 2018-2019;
7. Nomination du jury des compagnons de Lavoisier;
8. Sursoir d'une année l'entrée en vigueur du nouveau programme d'inspection professionnelle;
9. Fixer des balises de fonctionnement en pratique illégale et usurpation de titre;
10. Adoption d'une candidature pour le Mérite du CIQ;
11. Nominations et renouvellements des mandats au sein des divers comités statutaires;
12. Mandater le comité de vérification des politiques afin d'effectuer la révision des politiques de gouvernance selon une méthode plus globale partant de l'évaluation de la politique de gestion de risques actuelle, de l'identification des risques potentiels auxquels est exposé l'Ordre et de procéder ensuite à un examen de chacune des politiques;
13. Résolutions de poursuites pénales pour usurpation de titre;
14. Adoption des états financiers audités au 31 mars 2018;
15. Adoption de la tarification pour la cotisation 2018-2019;
16. Recommandation faite aux membres, lors de l'assemblée générale 2018 de reconduire le mandat de M. Roland Naccache, CPA auditeur, CA, pour la vérification des livres et comptes de l'Ordre pour l'année 2018-2019;
17. Adoption du budget 2018-2019 modifié;
18. Obtenir un avis juridique sur le contrôle budgétaire du Conseil d'administration en matière disciplinaire;
19. Date et lieu de la tenue de l'assemblée générale annuelle 2018;
20. Fixer de façon intérimaire le montant de la cotisation annuelle 2019-2020 à 439,50 \$ (433,00 \$ plus 1,5 %) de plein droit et d'ajuster les autres classes de cotisations selon les ratios établis;
21. Adoption du budget prévisionnel 2019-2020;
22. Adoption du projet de *Règlement sur la rémunération des administrateurs élus*;
23. Décerner le titre de Compagnon de Lavoisier à M. Normand Voyer;
24. Désignation de signataires autorisés;
25. Adoption du projet de rémunération des administrateurs élus avant l'entrée en vigueur du *Règlement sur la rémunération des administrateurs élus*;
26. Adoption du projet de règlement modifiant le *Règlement sur les assemblées générales et déterminant l'endroit du siège de l'Ordre des chimistes du Québec* tel que suggéré par l'Office des professions;
27. Nomination de M. Mohammed Mecif, enquêteur ad hoc, sur un dossier de demande d'enquête et mandater M^e Michel C. Bélisle, avocat, pour assurer le support juridique nécessaire dans ladite enquête;
28. Radiations de deux membres en date du 23 août 2018 et un membre en date du 22 novembre 2018;
29. Adoption du Guide sur les gaz sanguins, le pH et les paramètres connexes;
30. Fixer l'augmentation de la cotisation 2019-2020 à 2 %;
31. Retenir les services de la Firme Mallette pour l'évaluation des mesures de contrôles;
32. Formation d'un comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie au sein de l'Ordre;
33. Retrait de M. Gilles Sabourin, chimiste, au comité d'inspection professionnelle;
34. Fermeture du dossier de recouvrement de M. Youssef Regragui confié à l'agence de recouvrement ARM;
35. Démarrer le processus d'embauche d'un juriste et reporter la décision de l'augmentation de la cotisation en seconde séance extraordinaire;
36. Majoration de la cotisation 2019-2020 à 4 %;
37. Entente de services juridiques en discipline et pratique illégale et usurpation de titre avec la firme Lanctot, avocats;
38. Résolution relative à la date et aux conditions applicables au renouvellement au tableau de l'Ordre 2019-2020;
39. Désignation des scrutateurs aux élections 2019;
40. Désignation des scrutateurs suppléants aux élections 2019;
41. Adoption du rapport du comité de mise en candidature et d'évaluation du rendement des administrateurs;
42. Adoption du rapport d'évaluation du rendement du directeur général;
43. Adoption de la politique N° 15 « La prévention du harcèlement »;
44. Demander à la direction générale de l'Ordre d'élaborer un plan d'action visant à adresser chacun des points soulevés dans le rapport de Mallette;
45. Ne pas retenir la formule des dernières années pour la tenue de l'assemblée générale annuelle 2019 compte tenu de l'ampleur de son manque à gagner et de la situation financière de l'Ordre et de demander à la direction générale de proposer différents scénarios préliminaires d'activité à tenir lors de l'assemblée générale annuelle en privilégiant l'aspect formation et reconnaissance des membres de l'Ordre, tout en limitant le manque à gagner à 5000 \$;
46. Demander à la direction générale de déposer un projet de calendrier des tâches à réaliser d'ici 2021 pour que l'Ordre se conforme au *Code des professions*;
47. Poursuite pénale pour usurpation de titre;
48. Transmettre une lettre-réponse par le président de l'Ordre sur un dossier de demande d'enquête;
49. Demander de présenter un projet écrit indiquant les conditions et attentes envers l'Ordre au Conseil d'administration par M. Yannick Bergeron et son groupe pour « Mini Labo Yannick Bergeron » avec l'utilisation du logo de l'Ordre;
50. Réviser le plan d'action donnant suite au rapport Mallette en collaboration avec le comité de vérification des politiques et la direction générale;
51. Fixation de la date de l'assemblée générale annuelle 2019;
52. Réviser le plan d'intervention pour se conformer à la Loi 11 en collaboration avec le comité de vérification des politiques et la direction générale, et de déposer une nouvelle proposition au Conseil d'administration;
53. Adoption du projet de politique relative à la rémunération du président et des membres élus et d'en faire une révision au cours de l'année;
54. Adoption du projet de politique sur les comités de gouvernance et d'en faire une révision en mars 2020.

COMITÉ DE LA FORMATION

En cours d'année 2018-2019, le comité de la formation de l'Ordre des chimistes du Québec s'est réuni à trois occasions. En début d'année, ce comité était constitué de :

- **M. Steve Bourgault**, professeur, département de chimie, Université du Québec à Montréal;
- **M. Guy Collin**, chimiste, représentant du Conseil d'administration de l'Ordre, président et secrétaire du comité;
- **M^{me} Marie-Claude Riopel**, représentante du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;
- **M. Christian Linard**, spécialiste en biochimie clinique et professeur à l'Université du Québec à Trois-Rivières;
- **M. Sébastien Robidoux**, professeur associé, département de chimie et de biochimie, Université Concordia.

En cours d'année, selon les règles d'alternance en vigueur au B.C.I., il y a eu deux modifications à la représentation des membres provenant du secteur universitaire. Ce sont :

1. **M. Steve Bourgault** a été remplacé par M. François Brouillette, chimiste, professeur au département de chimie, biochimie et physique de l'Université du Québec à Trois Rivières.
2. **M. Sébastien Robidoux** a été remplacé par M. Dominic Larivière, professeur au département de chimie de l'université Laval. Cette nomination ayant eu lieu dans la période où a été convoquée la 3^e rencontre, M. Robidoux a participé à cette rencontre comme observateur en l'absence de M. Larivière.

Résumé des activités

En aval des travaux réalisés par le comité des examinateurs de l'OCQ, le comité a poursuivi les travaux amorcés en 2016. Ce chantier avait pour but de mettre à jour la connaissance que l'Ordre avait des programmes universitaires de baccalauréat qui jouxtent ceux de la chimie et dont la formation pourrait être équivalente à celle acquise par les titulaires de diplômes reconnus par le gouvernement, le *Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres*

professionnels. L'objectif poursuivi est éventuellement d'adopter et de recommander au Conseil d'administration de l'Ordre une liste de programmes de B. Sc. offerts dans diverses universités de la province de Québec, programmes devant être jugés équivalents à ceux inclus dans le règlement invoqué ci-dessus.

Le président et secrétaire,
GUY COLLIN, chimiste, Ph. D.

ACTIVITÉS DU COMITÉ DE LA FORMATION

Nombre de membres	5
Nombre de réunions	3

Provenance des membres

	NOMBRE
Fédération des cégeps, s'il y a lieu	0
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	1
Membres de l'Ordre nommés par le Conseil d'administration	2
Bureau de coopération interuniversitaire (BCI)	2

Conclusions du rapport de ses constatations, s'il y a lieu, et conclusions de ses avis

	NOMBRE
Conclusions du rapport de ses constatations, s'il y a lieu	0
Conclusions de ses avis	1

COMITÉ DES EXAMINATEURS

Mandat du comité

Le mandat principal du comité a été adapté au cours des dernières années afin de répondre efficacement à la demande croissante et aux enjeux de la mobilité en découlant. Le comité est appelé à examiner le processus d'évaluation qui a trait aux entités moléculaires et présente ses conclusions et ses recommandations au Conseil d'administration le cas échéant. L'évaluation individuelle des diplômes et des formations équivalentes est confiée à des membres du comité en fonction de la demande. Le comité est également responsable des examens d'admission à l'Ordre le cas échéant.

Demandes de reconnaissance

	NOMBRE			
	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	REÇUES QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
Au Québec (diplôme valide en application de l'article 184 du Code des professions)	113	101	0	12
Au Québec (diplôme non valide)	4	4	0	0
Au Canada	3	3	0	0
Hors du Canada	78	63	0	15

Remerciements

Je remercie vivement les membres du comité pour leur assiduité et la qualité de leur travail.

Je tiens à souligner l'indispensable et excellente collaboration du directeur général et secrétaire de l'Ordre, M. Martial Boivin. Je remercie également mes collaborateurs au sein du comité. Les membres du comité se joignent également à moi pour remercier M^{me} Johanne Côté pour son travail consciencieux dans la préparation des dossiers, pour ses initiatives toujours plus astucieuses les unes des autres et pour son charmant accueil à l'égard des candidats postulants.

Le président,
Christian Linard, biochimiste clinique, Ph. D., DEPD, CSPQ

Activités des membres du comité et du secrétaire de l'Ordre

Au cours de l'exercice 2018-2019, au total **198** demandes de reconnaissance d'équivalence ont été adressées à l'Ordre des chimistes du Québec. Les membres du comité ont analysé 70 demandes dont le diplôme ne donne pas ouverture au permis. Pour sa part, le secrétaire de l'Ordre a validé 101 demandes en application de l'article 184 du Code des professions. Aussi, nous avons reçu 27 dossiers qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période.

Le comité des examinateurs était composé de cinq (5) membres nommés par le Conseil d'administration

- **D^r Christian Linard**, biochimiste clinique, président
- **M. Hothaifa Al Dabbagh**, chimiste
- **M. François Brouillette**, chimiste
- **M. Maurice Côté**, chimiste
- **M. Marcellin Fotsing Kamte**, chimiste

ACTIVITÉS RELATIVES À LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS

Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec

L'Ordre ne considère les demandes de reconnaissance des acquis que sous l'angle de la reconnaissance de l'équivalence de la formation. Ainsi, aucune demande de reconnaissance de l'équivalence de diplôme n'a été traitée au cours de l'exercice.

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis

	NOMBRE				
	REÇUES	ACCEPTÉES EN TOTALITÉ	ACCEPTÉES EN PARTIE	REFUSÉES	REÇUES QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
Au Canada	3	3	0	0	0
Hors du Canada	78	63	0	0	15

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées en partie comportant une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées qui comportaient une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre

Toutes les demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation reçues au cours de l'exercice ont été acceptées sans condition.

Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis
--

81

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe *i* de l'article 94 du Code des professions déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis.

ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS TEMPORAIRES, RESTRICTIFS TEMPORAIRES ET SPÉCIAUX

Demandes de délivrance

	NOMBRE			
	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
de permis temporaire en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française	13	13	0	0
de permis temporaire en vertu de l'article 41 du Code des professions	0	0	0	0
de permis restrictif temporaire fondées sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu du paragraphe 1 ^o de l'article 42.1 du Code des professions	0	0	0	0
de permis restrictif temporaire en vue d'obtenir une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec ou un permis spécial en vertu du paragraphe 2 ^o de l'article 42.1 du Code des professions, s'il y a lieu	0	0	0	0
de permis spécial en vertu de l'article 42.2 du Code des professions, s'il y a lieu	0	0	0	0

ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS

Demandes fondées sur la détention d'un diplôme déterminée en application du premier alinéa de l'article 184 du Code des professions et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

LIEU DE L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT AYANT DÉLIVRÉ LE DIPLÔME	NOMBRE			
	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
Au Québec	113	101	0	12
En Ontario	0	0	0	0
Dans les provinces de l'Atlantique	0	0	0	0
Dans les provinces de l'Ouest et les Territoires	0	0	0	0
Aux États-Unis	0	0	0	0

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

Aucune demande de permis n'a été reçue ou traitée au cours de l'exercice au regard de la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme.

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

		NOMBRE			
LIEU DE L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT OÙ A ÉTÉ ACQUISE LA FORMATION RECONNUE ÉQUIVALENTE		REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	REÇUES QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
CANADA	Au Québec	4	4	0	0
	En Ontario	0	0	0	0
	Dans les provinces de l'Atlantique	2	2	0	0
	Dans les provinces de l'Ouest et les Territoires	1	1	0	0
TOTAL HORS DU QUÉBEC, MAIS AU CANADA		3	3	0	0
UE	En France	1	1	0	0
	Dans le reste de l'Union européenne	10	10	0	0
AILLEURS	Aux États-Unis	0	0	0	0
	Dans le reste du monde	67	52	0	15
TOTAL HORS DU CANADA		78	63	0	15

Demandes fondées sur la détention d'une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités

Aucune demande n'a été reçue ou traitée au cours de l'exercice au regard de la détention d'une autorisation légale d'exercer la profession hors du Québec.

Autres conditions et modalités de délivrance des permis

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe *i* de l'article 94 du Code des professions déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis.

COMITÉ DE BIOCHIMIE CLINIQUE

Composition

- **D^{re} Marie-Josée Champagne**, biochimiste clinique, présidente
- **D^{re} Liz-Ann Gilbert**, biochimiste clinique
- **D^r Sébastien Lavoie**, biochimiste clinique
- **D^{re} Marie-Hélène Levesque**, biochimiste clinique

Activités du comité

Le comité a procédé à l'évaluation comparative des dossiers déposés à l'OCQ pour une admission à la formation en biochimie clinique lors de sa réunion du 14 mars 2019. Le comité est heureux de constater que l'intérêt pour notre profession se maintient et que le MSSS conserve le nombre de bourses, malgré l'incertitude provoquée par la réorganisation des laboratoires (OPTILAB). Ainsi, 9 dossiers ont été présentés, 7 candidats ont été convoqués aux entrevues conjointes UdeM-OCQ pour une admission au DEPD et 4 candidats devraient pouvoir commencer leur formation en 2019. La confirmation officielle des bourses du MSSS ne nous parvenant qu'à la fin de l'été, le comité a dû revoir avec le directeur du DEPD le calendrier d'étude de dossiers et de début de formation. Cette collaboration a également porté sur l'amélioration des outils utilisés et de l'information diffusée relativement au processus d'admission à la formation en biochimie clinique.

Le comité a étudié par courriel les dossiers présentés en fin de stage ou dans le cadre d'une demande d'équivalence de formation pour un candidat formé à l'étranger et fait les recommandations appropriées au Conseil d'administration. Le comité a également assuré le suivi d'une demande de justification suite aux entrevues conjointes UdeM-OCQ d'avril 2018.

Le comité a continué ses échanges avec l'ACBC (Académie canadienne de biochimie clinique), pour l'élaboration de critères d'équivalence dans le cadre de la mise en place d'une modification de format pour une partie de l'examen de certification de l'OCQ, dans le respect de l'entente d'harmonisation. Notre collaboration avec l'OPTMQ (Ordre professionnel des technologues médicaux) s'est poursuivie pour la production de guides de pratique. Le guide conjoint OPTMQ-OCQ portant sur l'analyse des gaz sanguins, du pH et des paramètres connexes a été adopté par les deux CA en août 2018. Le guide révisé sur le transport et la conservation dans le domaine de la biologie médicale a été envoyé en relecture à l'été 2018, puis une version finale a été élaborée. Le guide révisé devrait être publié à l'automne 2019, conjointement par l'OPTMQ, l'OCQ et la SQBC (Société québécoise de biologie clinique). Cette collaboration reflète l'importance que nous accordons à l'encadrement des activités préanalytiques dans les laboratoires de biologie médicale, et notre souci à offrir des outils aux laboratoires, qui doivent réorganiser les transports d'échantillons dans leur grappe, selon les orientations OPTILAB.

Le comité a été heureux d'accueillir la D^{re} Liz-Ann Gilbert, biochimiste clinique, et remercie le D^r Sébastien Lavoie, biochimiste clinique, pour la poursuite de son engagement au sein du comité. Finalement, le comité remercie de leur collaboration monsieur Martial Boivin, directeur général, et madame Johanne Côté, coordonnatrice à l'adhésion.

La présidente,
Marie-Josée Champagne,
biochimiste clinique, Ph. D, CSPQ

ACTIVITÉS RELATIVES À LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE SPÉCIALISTE

L'Ordre a reçu une demande d'équivalence des acquis hors du Québec. L'équivalence du candidat a été reconnue (en partie). Le candidat devra conformément au règlement C.15, r.14 accomplir au Québec un stage reconnu par l'Ordre dont la durée, dans tous les cas, ne peut être inférieure à 6 mois pour lui permettre d'être admissible aux examens de la spécialité.

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe i de l'article 94 du Code des professions déterminant les autres conditions et modalités de délivrance de certificat de spécialiste.

ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES CERTIFICATS DE SPÉCIALISTE

Demandes fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du Code des professions et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

LIEU DE L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT AYANT DÉLIVRÉ LE DIPLÔME	NOMBRE			
	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
Au Québec	9	5	4	0
En Ontario	0	0	0	0
Dans les provinces de l'Atlantique	0	0	0	0
Dans les provinces de l'Ouest et les Territoires	0	0	0	0
Aux États-Unis	0	0	0	0

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme aux fins de la délivrance d'un certificat de spécialiste et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis aux fins de la délivrance d'un certificat de spécialiste et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

Demandes fondées sur la détention d'une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec

Aucune demande de certificat de spécialiste n'a été reçue ou traitée au cours de l'exercice au regard de la reconnaissance de l'équivalence de la formation ou de la détention d'une autorisation légale d'exercer la profession hors du Québec.

Autres conditions et modalités de délivrance des certificats de spécialiste

	NOMBRE
Candidats ayant satisfait aux autres conditions et modalités	2
Candidats ayant débuté le processus	4

FRAIS EXIGIBLES

Les montants saisis excluent les taxes.

Frais exigibles d'un candidat à l'exercice de la profession

	MONTANT
Reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré hors du Québec	450 \$
Reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec	450 \$
Reconnaissance de l'équivalence des autres conditions et modalités satisfaites hors du Québec	450 \$
Délivrance d'un permis temporaire	100 \$
Délivrance d'un permis restrictif temporaire	0 \$
Délivrance d'un permis spécial	0 \$
Délivrance d'un permis fondée sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme	0 \$
Délivrance d'un permis fondée sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation	0 \$
Délivrance d'un permis fondée sur la détention d'une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec	0 \$

Frais exigibles d'un candidat à l'obtention d'un certificat de spécialiste

	MONTANT
Reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré hors du Québec	232 \$
Reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec	232 \$
Reconnaissance de l'équivalence des autres conditions et modalités satisfaites hors du Québec	232 \$
Délivrance d'un permis temporaire	0 \$
Délivrance d'un permis restrictif temporaire	0 \$
Délivrance d'un permis spécial	0 \$
Délivrance d'un permis fondée sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme	0 \$
Délivrance d'un permis fondée sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation	0 \$
Délivrance d'un permis fondée sur la détention d'une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec	0 \$

ACTIVITÉS RELATIVES À LA GARANTIE CONTRE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Répartition des membres inscrits à la fin de la période et montant prévu de la garantie selon le moyen de garantie

MOYEN DE GARANTIE	NOMBRE DE MEMBRES	MONTANT PRÉVU DE LA GARANTIE	
		PAR SINISTRE	POUR L'ENSEMBLE DES SINISTRES
Contrat d'assurance collective obligatoire	3002	100 000 \$	200 000 \$
Contrat d'assurance privée obligatoire	1652	250 000 \$	500 000 \$

Répartition des classes de membres inscrits à la fin de la période et montant prévu de la garantie selon le moyen de garantie

MOYEN DE GARANTIE	CLASSE DE MEMBRES	NOMBRE DE MEMBRES	MONTANT PRÉVU DE LA GARANTIE	
			PAR SINISTRE	POUR L'ENSEMBLE DES SINISTRES
Contrat d'assurance collective obligatoire	Tout membre	3002	100 000 \$	200 000 \$
Contrat d'assurance privée obligatoire	Pratique privée	1652	250 000 \$	500 000 \$

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe g de l'article 93 du Code des professions imposant aux membres de l'Ordre autorisés à exercer leurs activités professionnelles au sein d'une société en nom collectif à responsabilité limitée ou d'une société par actions l'obligation de fournir et de maintenir pour la société une garantie.

ACTIVITÉS RELATIVES AU FONDS D'INDEMNISATION

L'Ordre n'a pas de règlement sur l'établissement d'un fonds d'indemnisation en application de l'article 89.1 du Code des professions.

COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Les membres du comité d'inspection professionnelle :

- **M^{me} Viviane Dewyse**, chimiste, présidente et secrétaire
- **M. Joseph Binhas**, chimiste
- **M. Laurentiu Vasile Ciochina**, chimiste
- **M. Djillali Kashi**, chimiste
- **M^{me} Mélanie Labonté-Côté**, chimiste
- **D^r Gaston Lalumière**, biochimiste clinique
- **M. Gilles Sabourin**, chimiste (jusqu'au 22 novembre 2018)

Composition

Le comité est généralement formé de sept (7) membres nommés par le Conseil d'administration parmi les chimistes inscrits au tableau de l'Ordre depuis au moins trois (3) ans. Pour l'assister dans ses démarches, le comité peut compter sur une liste d'inspecteurs nommés par le Conseil d'administration.

Mandat du comité

Les fonctions du comité sont définies à l'article 112 du *Code des professions*. Il s'agit de la surveillance de l'exercice de la profession par les membres ainsi que des inspections portant sur la compétence professionnelle de tout membre de l'Ordre dans le cadre de la protection du public. Les inspecteurs sont tous membres de l'Ordre des chimistes du Québec. Le comité fait rapport au Conseil d'administration sur ses activités avec les recommandations qu'il juge appropriées. De plus, le comité informe le syndic lorsqu'il a des motifs raisonnables de croire qu'un professionnel a commis une infraction visée au deuxième alinéa de l'article 116 du *Code des professions*. Le comité d'inspection professionnelle fait annuellement au Conseil d'administration un rapport général sur ses activités.

Réunions du comité

Le comité d'inspection professionnelle a tenu cinq (5) réunions. En plus des activités statutaires récurrentes, mentionnons notamment le suivi sous forme statistique de la mise en œuvre de la grille d'inspection professionnelle de type « ISO ».

Programme de surveillance annuelle de la profession

Le programme existe depuis maintenant trente-deux ans. La surveillance de l'exercice de la profession est quinquennale pour un membre. En effet, chaque année, environ le cinquième des membres est appelé à remplir l'autoévaluation (la grille) d'inspection professionnelle. Pour la période visée, les membres dont les numéros se terminaient par 1 ou 2 ont eu à s'évaluer dans le cadre du programme de surveillance annuelle, ce qui représente 385 membres.

Selon les critères de sélection adoptés par le Conseil d'administration dans le programme publié annuellement, quelque cinquante-neuf (59) membres ont été sélectionnés pour inspection au lieu de travail.

Au 31 mars 2019, tous les membres avaient été inspectés. Il est important de mentionner que les inspections se complètent maintenant, et ce depuis les deux dernières années, à l'intérieur de la même année tel que le processus d'inspection le stipule, sauf exception.

Le comité a analysé les rapports de vérification(s) découlant des visites d'inspection et assuré les suivis nécessaires.

La synthèse de ces suivis démontre que dans 31 % et 28 % des cas, les manquements se situent au niveau de la signature professionnelle et de la santé et sécurité. Ces deux éléments étaient aussi les moins satisfaisants au cycle précédent.

Enfin, certains manquements au chapitre de la formation continue, du manque de sécurisation des dossiers et de l'entreposage des produits ont également été notés dans 10 % des cas.

Le comité peut aussi procéder à des inspections particulières suite à des incidents dans des lieux d'exercice de chimistes membres de l'Ordre. Ces inspections particulières ont pour but de contribuer à la recherche de solutions en vue de contribuer à prévenir et autant que possible de limiter les causes de tels incidents. La collaboration des chimistes des lieux qui ont connu de tels incidents est bien appréciée par l'Ordre.

Développement

L'Ordre rappelle que la présente grille d'inspection professionnelle a été adoptée par le Conseil d'administration en juin 2008. Depuis, le comité a progressivement amélioré la grille afin de tenter de répondre aux différentes problématiques qui caractérisent les domaines d'application de la chimie, notamment les secteurs de pratique des membres de l'Ordre des chimistes du Québec (protection du public).

Ainsi, une nouvelle révision de la grille a été réalisée en 2018 en prenant en compte les commentaires reçus lors des quatre dernières années de la part des membres autoévalués et inspectés, de la part des inspecteurs et des membres du comité d'inspection professionnel ainsi que du directeur général et secrétaire, monsieur Martial Boivin, et de madame Nancy Dolan, adjointe administrative aux services juridiques. Cette dernière révision a servi pour le cycle 2018-2019. À noter que la grille est utilisée aux fins d'autoévaluation et d'inspection.

Conclusions

En général, le comité s'est montré généralement satisfait des résultats de l'année, la conformité des membres inspectés se situant entre 69 et 100 %. C'est encourageant de constater les résultats de l'inspection professionnelle et conséquemment leur influence sur la protection du public.

Remerciements

Je tiens à remercier les membres du comité qui ont conjugué compétences et motivations dans la réalisation de leur mandat tout au long de l'année. Je remercie également madame Nancy Dolan, adjointe administrative aux services juridiques, qui a assuré de manière compétente et continue le soutien administratif des services d'inspection professionnelle au cours de cette période. Merci aux inspecteurs et inspectrices qui nous ont fait bénéficier de leurs disponibilités et de leurs compétences.

La présidente et secrétaire,
M^{me} Viviane Dewyse, chimiste, MBA

ACTIVITÉS RELATIVES À L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Nombre de membres du comité d'inspection professionnelle	7
--	---

Nombre de réunions du comité d'inspection professionnelle	5
---	---

	OUI	NON
Y a-t-il une personne responsable de l'inspection professionnelle?		X
Y a-t-il un programme de surveillance générale de la profession?	X	

Vérification

	NOMBRE
Membres visités	59
Formulaires ou questionnaires transmis aux membres, s'il y a lieu	391
Formulaires ou questionnaires retournés au comité d'inspection professionnelle, s'il y a lieu	391
Rapports de vérification dressés à la suite d'une visite	59
Rapports de vérification dressés à la suite de la transmission d'un formulaire ou d'un questionnaire, s'il y a lieu	0

Enquêtes

	NOMBRE
Membres ayant fait l'objet d'une enquête	0
Rapports d'enquête dressés	0

Recommandations du comité d'inspection professionnelle au Conseil d'administration d'obliger un membre à compléter avec succès

Le comité d'inspection professionnelle n'a formulé aucune recommandation au Conseil d'administration au cours de l'exercice à la suite de la surveillance générale de l'exercice ou à la suite d'inspections sur la compétence de certains membres et aucune recommandation du comité d'inspection professionnelle n'était pendante à la fin de l'exercice précédent.

Décisions du Conseil d'administration

	NOMBRE
Approuvant, en totalité, les recommandations du comité d'inspection professionnelle	0
Rejetant, en totalité ou en partie, les recommandations du comité d'inspection professionnelle	0
Nombre de membres ayant fait l'objet d'une information au syndic (en application du cinquième alinéa de l'article 112 du Code des professions)	2

ACTIVITÉS RELATIVES À LA FORMATION CONTINUE

Activités de formation continue facultative organisées par l'Ordre

NOM DE L'ACTIVITÉ	NOMBRE D'HEURES	NOMBRE DE MEMBRES QUI L'ONT SUIVIE
Colloque	5	65

L'Ordre n'a pas de règlement sur la formation continue en application du paragraphe o de l'article 94 du Code des professions.

BUREAU DU SYNDIC

Discipline

Le bureau du syndic a ouvert, au cours de l'exercice, vingt-trois (23) nouvelles enquêtes issues de sources diverses. Encore une fois, cette année, la charge de travail s'est avérée soutenue tout au long de l'exercice, principalement à cause de la nature de certaines enquêtes. Aucune des vingt-cinq (25) enquêtes pour lesquelles nous avons rendu une décision au cours de l'exercice ne nous a amenés à porter plainte. Il est important de mentionner que parmi les enquêtes terminées, cinq (5) avaient débuté lors d'exercices antérieurs. Nous terminons l'exercice 2018-2019 avec neuf (9) dossiers d'enquête ouverts, dont cinq (5) issus d'années antérieures.

Pratique illégale et usurpation de titre

À l'instar des dernières années, nous avons maintenu notre surveillance active des différents réseaux sociaux (LinkedIn, Facebook, etc.) ainsi que des médias sur internet (lactualite.com, lapresse.ca, lenouvelliste.ca, journalmetro.com, etc.) ce qui nous a permis d'identifier plusieurs infractions, principalement d'usurpation du titre de chimiste. Un total de 172 enquêtes a été complété et nous avons intenté trois (3) poursuites pénales pour usurpation de titre. Ces poursuites ont connu leur aboutissement au cours de l'année, en plus des trois (3) poursuites de l'exercice 2017-2018, toutes avec des jugements où les intimés ont été déclarés coupables. Prendre note qu'un jugement a été porté en appel pour la prochaine année. Le total des amendes rattachées à ces jugements est de 65 000 \$. Au chapitre des amendes, nous avons encaissé 48 278 \$. En terminant, il est important de noter qu'un moratoire imposé par les administrateurs pendant plus de la moitié de l'exercice sur les poursuites pénales a sérieusement perturbé nos activités dans ce secteur.

ACTIVITÉS DU SYNDIC

Syndics

	NOMBRE
Syndics adjoints	2
Syndics correspondants	0

Dossiers

	NOMBRE
Dossiers ouverts durant la période	23
Total de membres visés par ces dossiers	23
Dossiers réglés par la conciliation du syndic (en vertu de l'article 123.6 du Code des professions)	0
Dossiers demeurant ouverts à la fin de la période (pour lesquels aucune décision n'a été rendue)	9

Décisions

	NOMBRE
De porter plainte	0
De ne pas porter plainte	25

ACTIVITÉS RELATIVES À LA CONCILIATION ET À L'ARBITRAGE DES COMPTES

Aucune demande de conciliation ou d'arbitrage de comptes n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice.

COMITÉ DE RÉVISION

Composition

- **M^{me} Rachida Bouhid**, représentante du public
- **M. Antoine Courdi**, chimiste
- **M^{me} Samaher Chekir**, chimiste
- **M^{me} Diane Elodie Djoumessi Lekeufack**, chimiste
- **M. Michel Ringuet**, chimiste

Le comité de révision a été créé par le législateur afin de permettre aux plaignants de faire réviser une décision du syndic de l'Ordre de ne pas porter plainte contre un membre de l'Ordre. Ceci permet, entre autres, d'éviter la judiciarisation des demandes d'enquêtes sur les membres. (art. 123.3 à 123.5 du *Code des professions*).

Ce comité émet un avis parmi les trois suivants :

- 1° conclure qu'il n'y a pas lieu de porter plainte devant le conseil de discipline;
- 2° suggérer à un syndic de compléter son enquête et de rendre par la suite une nouvelle décision quant à l'opportunité de porter plainte;
- 3° conclure qu'il y a lieu de porter plainte devant le conseil de discipline et suggérer la nomination d'un syndic ad hoc qui, après enquête le cas échéant, prend la décision de porter plainte ou non.

En aucune façon, le comité n'est censé justifier son avis.

Les membres du comité de révision des plaintes ont été nommés par le Conseil d'administration de l'Ordre et ils sont ici remerciés d'avoir accepté cette charge.

Nous remercions le Conseil d'administration pour la confiance qu'il nous a témoignée cette année.

Le président,
François P. Granger, chimiste

ACTIVITÉS DU COMITÉ DE RÉVISION

Membres

	NOMBRE
Personnes nommées par le Conseil d'administration	6
Personnes nommées parmi les administrateurs nommés par l'Office ou parmi les personnes dont le nom figure sur une liste que l'Office peut dresser à cette fin	1
Réunions	0

Demandes d'avis

Le comité n'a reçu aucune demande d'avis au cours de l'exercice.



CONSEIL DE DISCIPLINE

Composition du conseil

- **M^e Marie-Josée Corriveau**, avocate, présidente en chef
- **M^e Lyne Lavergne**, avocate, présidente désignée
- **M^e Chantal Perreault**, avocate, présidente désignée
- **M^{me} Nancy Dolan**, secrétaire
- **M^{me} Jamila Attaghrai**, chimiste
- **M. Marc Baril**, chimiste
- **M. Pierre-André Côté**, chimiste
- **M. Gaston Mercier**, chimiste

ACTIVITÉS DU CONSEIL

	NOMBRE
Plaintes reçues entre le 1 ^{er} avril 2018 et le 31 mars 2019	0
Nombre et nature des décisions prononcées entre le 1 ^{er} avril 2018 et le 31 mars 2019	1 décision sur culpabilité

Plainte n° 07-2015-1988065-01

(déposée le 15 juin 2015)

- 2 chefs d'accusation pour avoir manqué d'intégrité et d'honnêteté intellectuelle et pour avoir omis d'avoir une conduite irréprochable, le tout contrairement à l'article 3 du *Code de déontologie des chimistes* et à l'article 59.2 du *Code des professions*;
- 1 chef d'accusation pour avoir entravé le syndic dans l'exercice de ses fonctions en omettant de répondre de façon véridique et/ou en le trompant par de fausses déclarations, le tout contrairement à l'article 114 du *Code des professions* et à l'article 76 du *Code de déontologie des chimistes*;
- 2 chefs d'accusation pour avoir entravé le syndic dans l'exercice de ses fonctions en omettant de répondre de façon complète ou en omettant de donner suite dans les délais impartis à toutes les demandes formulées par le syndic, le tout contrairement à l'article 114 du *Code des professions* et à l'article 76 du *Code de déontologie des chimistes*.

Audience tenue le 20 septembre 2018 au Tribunal des professions

En attente du jugement

Plainte n° 07-2017-2007045-01

(déposée le 30 juin 2017)

- 1 chef pour avoir entravé le syndic adjoint dans l'exercice de ses fonctions en omettant de fournir dans les délais impartis les renseignements et documents demandés par le syndic adjoint et/ou en omettant de répondre de façon complète et véridique, le tout contrairement à l'article 114 du *Code des professions* et à l'article 76 du *Code de déontologie des chimistes*.

Décision sur culpabilité rendue le 20 avril 2018, le Conseil :

DÉCLARE l'intimé coupable en vertu de l'article 114 du *Code des professions* à l'égard du seul chef d'infraction de la plainte disciplinaire;

ORDONNE la suspension conditionnelle quant au renvoi à l'article 76 du *Code de déontologie des chimistes*;

ORDONNE qu'une nouvelle audition soit tenue pour la détermination de la sanction à une date à être fixée par la secrétaire du Conseil de discipline.

Audiences sur sanction tenues le 14 novembre 2018 et le 1^{er} mars 2019

En attente de la décision sur sanction

Plainte n° 07-2017-1987079-02

(déposée le 27 octobre 2017)

- 2 chefs pour avoir fait des déclarations fausses, trompeuses ou incomplètes à son employeur et à son supérieur, le tout contrairement aux articles 3, 18 et 21 du *Code de déontologie des chimistes* et aux articles 59.2 et 60.2 du *Code des professions*

Audiences sur culpabilité tenues les 5-6 et 19 avril 2018

Lors de l'audience sur culpabilité tenue le 5 avril 2018, le Conseil a accueilli la demande de retrait du chef 1 présentée par le plaignant.

En attente de la décision sur culpabilité

Plainte n° 07-2017-1987126-03

(déposée le 5 décembre 2017)

- 1 chef pour avoir entravé le syndic dans l'exercice de ses fonctions en ne transmettant pas les informations et documents concernant un dossier, le tout contrairement aux articles 114, 122 et 192 du *Code des professions* ainsi qu'à l'article 76 du *Code de déontologie des chimistes*.

Audience sur culpabilité tenue le 27 avril 2018

Jugement rendu le 14 août 2018 par la Cour supérieure concernant une demande de pourvoi en contrôle judiciaire portée par le plaignant à l'encontre de la décision du conseil en date du 6 février 2018 rejetant la demande en radiation provisoire et immédiate (#200-17-027433-184) : le Tribunal

REJETTE la demande de pourvoi en contrôle judiciaire;

Avec frais de justice.

En attente de la décision sur culpabilité

La secrétaire du Conseil,
Nancy Dolan

	NOMBRE
Membres du Conseil ayant siégé	4
Audiences du Conseil	6

Plaintes dont l'audience est complétée par le Conseil

NATURE DE LA PLAINTÉ	NOMBRE	
	PORTÉES PAR LE SYNDIC OU LE SYNDIC ADJOINT	PORTÉES PAR TOUTE AUTRE PERSONNE
Pour avoir fait des déclarations fausses, trompeuses ou incomplètes à son employeur et à son supérieur	1	0
Pour avoir entravé le syndic adjoint dans l'exercice de ses fonctions en ne transmettant pas les informations et documents concernant un dossier	1	0

Décisions du Conseil

	NOMBRE
Autorisant le retrait de la plainte	0
Rejetant la plainte	0
Acquittant l'intimé	1
Déclarant l'intimé coupable	0
Acquittant l'intimé et déclarant l'intimé coupable	0
Déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction	0
Imposant une sanction	0

Sanctions imposées par le Conseil

NATURE DE LA SANCTION	NOMBRE
Aucune	0

Recommandations du Conseil au Conseil d'administration et décisions du Conseil d'administration relatives à ces recommandations

NATURE DE LA RECOMMANDATION OU DE LA DÉCISION	NOMBRE	
	RECOMMANDATIONS DU CONSEIL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION	DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIVES AUX RECOMMANDATIONS DU CONSEIL
Aucune	0	0

Nombre de décisions du Conseil rendues dans les 90 jours de la prise en délibéré	1
--	---

Tribunal des professions

	NOMBRE
Décisions sur la culpabilité ou sur la sanction portées en appel au Tribunal des professions	0
Appels sur la culpabilité ou sur la sanction dont l'audience est complétée par le Tribunal des professions	1
Décisions rendues par le Tribunal des professions	0

ACTIVITÉS RELATIVES À L'EXERCICE ILLÉGAL, S'IL Y A LIEU, ET À L'USURPATION DE TITRE RÉSERVÉ

Enquêtes complétées

	NOMBRE
Portant sur l'exercice illégal, s'il y a lieu	56
Portant sur l'usurpation de titre réservé	93
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé, s'il y a lieu	23

Poursuites pénales intentées

	NOMBRE
Portant sur l'exercice illégal, s'il y a lieu	0
Portant sur l'usurpation de titre réservé	3
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé, s'il y a lieu	0

Jugements rendus

	NOMBRE	
	ACQUITTANT L'INTIMÉ	DÉCLARANT L'INTIMÉ COUPABLE
Portant sur l'exercice illégal, s'il y a lieu	0	0
Portant sur l'usurpation de titre réservé	0	3
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé, s'il y a lieu	0	0

Montant total des amendes imposées	65 000 \$
------------------------------------	-----------



RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Permis délivrés selon la catégorie

CATÉGORIE DE PERMIS	NOMBRE
Chimiste	124
Chimiste à l'entraînement	27

Certificats de spécialistes délivrés selon la classe

CLASSE DE SPÉCIALITÉ	NOMBRE
Biochimiste clinique	2

Autorisations spéciales

	NOMBRE
Accordées	0
Renouvelées	0

L'Ordre n'a pas de conditions ni de formalités de délivrance d'un certificat d'immatriculation.

Nombre de membres inscrits au tableau à la fin de la période	3002
--	------

Membres inscrits au tableau à la fin de la période selon la région administrative

	NOMBRE
1. Bas-Saint-Laurent	38
2. Saguenay-Lac-Saint-Jean	68
3. Capitale-Nationale	351
4. Mauricie	52
5. Estrie	129
6. Montréal	1000
7. Outaouais	23
8. Abitibi-Témiscamingue	75
9. Côte-Nord	19
10. Nord-du-Québec	7
11. Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	5
12. Chaudière-Appalaches	96
13. Laval	191
14. Lanaudière	64
15. Laurentides	128
16. Montérégie	565
17. Centre-du-Québec	75
99. Hors du Québec	116

Membres inscrits au tableau à la fin de la période selon le sexe

	NOMBRE
Hommes	1807
Femmes	1195

Membres inscrits au tableau à la fin de la période et montant de la cotisation annuelle et de la ou des cotisations supplémentaires, s'il y a lieu, selon la classe de membres établie aux fins de la cotisation

CLASSE DE MEMBRES ÉTABLIE AUX FINS DE LA COTISATION	NOMBRE DE MEMBRES	COTISATION ANNUELLE		COTISATIONS SUPPLÉMENTAIRES, S'IL Y A LIEU	
		MONTANT	DATE DU VERSEMENT (AAAA-MM-JJ)	MONTANT	DATE DU VERSEMENT (AAAA-MM-JJ)
Spécialiste	75	476,30 \$	2019-03-31		
Maladie – accident	11	216,50 \$	2019-03-31		
Droits limités	58	389,70 \$	2019-03-31		
Sans travail	189	108,25 \$	2019-03-31		
65 ans et plus	69	216,50 \$	2019-03-31		
Compagnon de Lavoisier	6	0,00 \$	2019-03-31		
Plein droit	2140	433,00 \$	2019-03-31		
Hors du Québec	64	108,25 \$	2019-03-31		
Hors chimie	65	216,50 \$	2019-03-31		
Entraînement	80	433,00 \$	2019-03-31		
Membre étudiant	87	108,25 \$	2019-03-31		
Maternité – paternité – retrait préventif	42	216,50 \$	2019-03-31		
Retraité et n'exerçant plus	116	57,31 \$	2019-03-31		

Membres inscrits au tableau à la fin de la période détenant

	NOMBRE
un permis temporaire	0
un permis restrictif	1
un permis restrictif temporaire	0
un permis spécial	0

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe p de l'article 94 du Code des professions autorisant les membres de l'Ordre à exercer leurs activités professionnelles au sein d'une société en nom collectif à responsabilité limitée ou d'une société par actions.

Radiations du tableau selon le motif

MOTIF DE LA RADIATION	NOMBRE
Non-renouvellement	312
Décès	0

Suspensions ou révocations de permis selon la catégorie

Membres inscrits au tableau à la fin de la période détenant un permis selon la catégorie

(permis dits réguliers et ceux déterminés en vertu du paragraphe m de l'article 94 du Code des professions)

CATÉGORIE DE PERMIS	NOMBRE
Chimistes	2898
Chimistes à l'entraînement	104

Inscriptions au tableau

	NOMBRE
Total des inscriptions	3 002
Premières inscriptions	151

Inscriptions au tableau avec limitation ou suspension

	NOMBRE
Avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0

CATÉGORIE DE PERMIS	NOMBRE	
	SUSPENSIONS	RÉVOCATIONS
Chimistes	0	0
Chimistes à l'entraînement	0	0

Certificats de spécialistes révoqués selon la classe

CLASSE DE SPÉCIALITÉ	NOMBRE
Biochimiste clinique	0

Membres inscrits au tableau à la fin de la période détenant un certificat de spécialiste selon la classe

CLASSE DE SPÉCIALITÉ	NOMBRE
Biochimiste clinique	94

ÉTATS FINANCIERS

Produits de l'état des résultats répartis selon les postes suivants :

	TOTAL AU 31 MARS DE L'EXERCICE FINANCIER	TOTAL AU 31 MARS DE L'EXERCICE FINANCIER PRÉCÉDENT
Cotisations annuelles (a. 85.1)	1 088 976,00 \$	1 070 494,00 \$
Cotisations supplémentaires (a. 85.1) (au total)	0,00 \$	0,00 \$
Cotisations spéciales (a. 85.1) (au total)	0,00 \$	0,00 \$
Exercice en société (a. 94, par. p)	0,00 \$	0,00 \$
Normes d'équivalence de diplôme et de la formation, permis, certificats de spécialiste, autorisations spéciales, immatriculations et accréditations (frais perçus des candidats et des membres)	61 332,00 \$	60 914,00 \$
Autres conditions et modalités de délivrance des permis ou des certificats de spécialistes et leurs équivalences (frais perçus des candidats pour la formation, le stage ou l'examen professionnels)	0,00 \$	0,00 \$
Assurance de la responsabilité professionnelle (ristournes de l'assureur; intérêts perçus)	65 618,00 \$	64 890,00 \$
Indemnisation, s'il y a lieu (indemnités remboursées; intérêts)	0,00 \$	0,00 \$
Inspection professionnelle	0,00 \$	0,00 \$
Formation continue	19 368,00 \$	22 199,00 \$
Discipline (amendes; remboursement des débours)	14 613,00 \$	0,00 \$
Répression des infractions commises par des non-membres (amendes)	22 187,00 \$	17 278,00 \$
Services aux membres	0,00 \$	0,00 \$
Vente et location de biens et de services	11 462,00 \$	6 136,00 \$
Intérêts et placements	15 645,00 \$	36 203,00 \$
Subventions (au total)	0,00 \$	0,00 \$
Autres produits (au total)	51 642,00 \$	46 300,00 \$
Total des produits	1 350 843,00 \$	1 324 414,00 \$

Charges de l'état des résultats réparties selon les postes suivants :

	TOTAL AU 31 MARS DE L'EXERCICE FINANCIER	TOTAL AU 31 MARS DE L'EXERCICE FINANCIER PRÉCÉDENT
Normes d'équivalence de diplôme et de la formation, permis, certificats de spécialiste, autorisations spéciales, immatriculations et accréditations (au total)	154 660,00 \$	161 365,00 \$
Frais directs	103 572,00 \$	98 958,00 \$
Frais indirects	51 088,00 \$	62 407,00 \$
Autres conditions et modalités de délivrance des permis ou des certificats de spécialistes et leurs équivalences (au total)	0,00 \$	0,00 \$
Frais directs	0,00 \$	0,00 \$
Frais indirects	0,00 \$	0,00 \$
Assurance de la responsabilité professionnelle (au total)	65 618,00 \$	64 890,00 \$
Frais directs	65 618,00 \$	64 890,00 \$
Frais indirects	0,00 \$	0,00 \$
Indemnisation, s'il y a lieu (au total)	0,00 \$	0,00 \$
Frais directs	0,00 \$	0,00 \$
Frais indirects	0,00 \$	0,00 \$
Comité de la formation (au total)	1 220,00 \$	2 443,00 \$
Frais directs	1 037,00 \$	1 807,00 \$
Frais indirects	183,00 \$	636,00 \$
Inspection professionnelle (au total)	30 671,00 \$	28 574,00 \$
Frais directs	24 521,00 \$	21 061,00 \$
Frais indirects	6 150,00 \$	7 513,00 \$
Normes professionnelles et soutien à l'exercice de la profession (au total)	13 602,00 \$	40 547,00 \$
Frais directs	13 602,00 \$	40 547,00 \$
Frais indirects	0,00 \$	0,00 \$
Formation continue (au total)	71 386,00 \$	63 693,00 \$
Frais directs	71 386,00 \$	63 693,00 \$
Frais indirects	0,00 \$	0,00 \$
Enquêtes disciplinaires du bureau du syndicat et des syndicats ad hoc (au total)	221 785,00 \$	223 627,00 \$
Frais directs	216 853,00 \$	217 602,00 \$
Frais indirects	4 932,00 \$	6 025,00 \$
Conciliation et à l'arbitrage des comptes d'honoraires (au total)	0,00 \$	0,00 \$
Frais directs	0,00 \$	0,00 \$
Frais indirects	0,00 \$	0,00 \$
Comité de révision (au total)	0,00 \$	0,00 \$
Frais directs	0,00 \$	0,00 \$
Frais indirects	0,00 \$	0,00 \$

Conseil de discipline (au total)	14 204,00 \$	7 327,00 \$
Frais directs	14 204,00 \$	7 327,00 \$
Frais indirects	0,00 \$	0,00 \$
Répression des infractions commises par des non-membres (au total)	83 576,00 \$	157 347,00 \$
Frais directs	83 069,00 \$	156 727,00 \$
Frais indirects	507,00 \$	620,00 \$
Conseil d'administration, comité exécutif, autres comités de gestion et assemblées générales (au total)	45 755,00 \$	101 066,00 \$
Frais directs	45 755,00 \$	101 066,00 \$
Frais indirects	0,00 \$	0,00 \$
Communications et rôle sociétal (au total)	204 857,00 \$	257 631,00 \$
Frais directs	139 663,00 \$	177 992,00 \$
Frais indirects	65 194,00 \$	79 639,00 \$
Services aux membres	0,00 \$	0,00 \$
Contribution au CIQ	18 962,00 \$	19 190,00 \$
Autres charges (au total)	428 334,00 \$	458 701,00 \$
Total des charges	1 354 630,00 \$	1 586 401,00 \$

Excédent des produits sur les charges ou déficit

	TOTAL AU 31 MARS DE L'EXERCICE FINANCIER	TOTAL AU 31 MARS DE L'EXERCICE FINANCIER PRÉCÉDENT
Excédent des produits sur les charges ou déficit	(3 787,00 \$)	(261 987,00 \$)

État de l'évolution de l'actif (soldes de fonds ou surplus)

	TOTAL AU 31 MARS DE L'EXERCICE FINANCIER	TOTAL AU 31 MARS DE L'EXERCICE FINANCIER PRÉCÉDENT
Excédent des produits sur les charges ou déficit	192 423,00 \$	454 410,00 \$
Corrections apportées, s'il y a lieu (total)	0,00 \$	0,00 \$
Excédent ou déficit de l'exercice	(3 787,00 \$)	(261 987,00 \$)
Solde de fermeture	188 636,00 \$	192 423,00 \$

Bilan

	TOTAL AU 31 MARS DE L'EXERCICE FINANCIER	TOTAL AU 31 MARS DE L'EXERCICE FINANCIER PRÉCÉDENT
Actif à court terme	1 321 433,00 \$	1 436 661,00 \$
Actif à long terme	338 865,00 \$	74 271,00 \$
Autres actifs	0,00 \$	0,00 \$
Actif total	1 660 298,00 \$	1 510 932,00 \$
Passif à court terme	1 471 662,00 \$	1 318 509,00 \$
Passif à long terme	0,00 \$	0,00 \$
Total du passif	1 471 662,00 \$	1 318 509,00 \$

	OUI	NON
Est-ce que le rapport du vérificateur contient une ou des réserves concernant la situation financière de l'Ordre?		X



RAPPORT FINANCIER ANNUEL au 31 mars 2019

Rapport de l'auditeur indépendant	31
Bilan	33
Évolution de l'actif net	34
Résultats	35
Flux de trésorerie	36
Notes complémentaires	37
Annexe	43

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
L'ORDRE DES CHIMISTES DU QUÉBEC

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'organisme de l'Ordre des chimistes du Québec, qui comprennent le bilan au 31 mars 2019, et les états des résultats, l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris de résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2019, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (SUITE)

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Roland Naccache et Associés
Par Roland Naccache, CPA auditeur, CA

Roland Naccache, CPA auditeur, CA
Montréal (Québec)
Le 26 juin 2019

ORDRE DES CHIMISTES DU QUÉBEC

BILAN AU 31 MARS 2019

	2019	2018
	\$	\$
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	1,107,579	1,074,833
Placement CPG	150,000	-
Placements	14,829	299,206
Comptes clients et autres créances - note 4	1,864	12,226
Frais payés d'avance	47,161	50,396
	1,321,433	1,436,661
PLACEMENTS - note 3	310,003	32,948
IMMOBILISATIONS - note 5	28,862	41,323
	1,660,298	1,510,932
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs - note 6	392,866	333,435
Revenus perçus d'avances - note 7	1,078,796	985,074
	1,471,662	1,318,509
ACTIF NET		
INVESTI EN IMMOBILISATIONS	28,862	41,323
NON AFFECTÉ	159,774	151,100
	188,636	192,423
	1,660,298	1,510,932

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

 , administrateur

 , administrateur

ORDRE DES CHIMISTES DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2019

	Investi en Immo- bilisation \$	Non affecté \$	2019	2018
SOLDE AU DÉBUT	41,323	151,100	192,423	454,410
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(18,228)	14,441	(3,787)	(261,987)
Investissement en immobilisations	5,767	(5,767)	-	-
SOLDE À LA FIN	28,862	159,774	188,636	192,423

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ORDRE DES CHIMISTES DU QUÉBEC

RÉSULTATS EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2019

	2019	2018
	\$	\$
PRODUITS		
Cotisation des membres - Annexe	1,088,976	1,070,494
Primes pour le régime d'assurance responsabilité	65,618	64,890
Admission - Annexe	61,332	60,914
Revenus de placements - Annexe	14,984	36,128
Amendes et autres remboursements - Annexe	36,800	17,278
Autres revenus - Annexe	83,133	74,710
	1,350,843	1,324,414
CHARGES		
Admission - Annexe	154,660	161,365
Formation continue - Annexe	1,220	2,443
Primes pour le régime d'assurance responsabilité	65,618	64,890
Norme/soutien à l'exercice - Annexe	13,602	40,547
Inspection - Annexe	30,671	28,574
Conseil de discipline - Annexe	14,204	7,327
Bureau du syndic - Annexe	221,785	223,627
Pratique illégale - Annexe	83,576	157,347
Communication - Annexe	204,857	257,631
Administration - Annexe	564,437	642,651
	1,354,630	1,586,401
(INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(3,787)	(261,987)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ORDRE DES CHIMISTES DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2019

	2019	2018
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
(Insuffisance) des produits sur les charges	(3,787)	(261,987)
Éléments sans incidence sur les liquidités :		
Amortissement des immobilisations	18,228	18,003
Variation de la juste valeur des actions de sociétés cotées en bourse	-	(25,238)
	14,441	(269,222)
Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Comptes clients et autres créances	10,362	62,127
Frais payés d'avance	3,235	(11,697)
Créditeurs	59,431	(83,127)
Revenus perçus d'avances	93,722	(18,807)
	166,750	(51,504)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	181,191	(320,726)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Investissement CPG	(150,000)	-
Variation nette des placements	7,322	181,367
Investissement en immobilisations	(5,767)	(1,517)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(148,445)	179,850
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	32,746	(140,876)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE LA PÉRIODE	1,074,833	1,215,709
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE LA PÉRIODE	1,107,579	1,074,833
Représentée par:		
Encaisse	1,107,579	1,074,833

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ORDRE DES CHIMISTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2019

1 STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre des chimistes du Québec est constitué en vertu de la *Loi sur les chimistes professionnels*. Il est régi par le Code des professions du Québec et considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. L'Ordre doit notamment assurer la délivrance de permis d'exercice aux candidats réunissant les conditions requises, le maintien du tableau de l'Ordre et le contrôle de l'exercice de la profession par ses membres.

2 PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et présentés en conformité avec les articles 22 à 25 du Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel (R.R.Q., c.C.-26 r.8). Ils comprennent les principales méthodes comptables suivantes;

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction effectue des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants des actifs et des passifs déclarés, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et le montant des produits et des charges pour la période visée.

Les éléments des états financiers qui requièrent davantage l'utilisation d'estimations incluent la durée de vie des immobilisations aux fins du calcul de l'amortissement et l'évaluation de leur valeur recouvrable nette. Le recouvrement des comptes clients est également sujet à certaines estimations et hypothèses. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits de cotisations sont constatés sur les périodes couvertes par ces produits.

Les revenus de placements sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

Les revenus d'activités sont constatés à titre de produits lorsque les activités ont lieu.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ainsi que les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

ORDRE DES CHIMISTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2019

2 PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

Les actifs financiers évalués subséquemment au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des placements et des comptes clients et autres créances.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs.

Les actifs financiers de l'organisme évalués à la juste valeur se composent des actions de sociétés cotées en bourse.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

L'organisme comptabilise ses coûts de transactions aux résultats de l'exercice où ils sont engagés. Cependant, la valeur comptable des instruments financiers qui ne sont pas évalués ultérieurement à la juste valeur tiennent compte des coûts de transaction directement attribuables à la création, à l'émission ou à la prise en charge.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Les apports reçus sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à la juste valeur à la date de l'apport. Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative. Elles sont aussi soumises à des tests de dépréciation.

Corporelles	Méthode	Durée
Mobilier et agencements	Amortissement linéaire	5 ans
Équipement informatique	Amortissement linéaire	3 ans

Incorporelles

Les actifs incorporels sont amortis en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux indiqués ci-dessous.

Site Web	Amortissement linéaire	5 ans
----------	------------------------	-------

ORDRE DES CHIMISTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2019

2 PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est constatée lorsque les circonstances indiquent qu'ils ne contribuent plus à la capacité de l'organisme de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs ou du potentiel de service qui sont associés aux actifs à long terme est inférieure à leur valeur comptable nette. La perte de valeur constatée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur ou sur son coût de remplacement. Une réduction de valeur ne doit pas faire l'objet de reprises.

Ventilation des charges

Les charges directement liées à une activité sont attribuées à cette activité. Les coûts indirects sont attribués, en fonction d'une clé de répartition selon l'utilisation aux centres d'autofinancement et ils sont ventilés selon les clés de répartition suivantes: Charges liées au loyer, assurance, taxes, amortissement et entretien - sont réparties en proportion des coûts directs des salaires par rapport à la masse salariale. Charges liées au matériel bureautique - selon le taux d'utilisation.

Conversion des devises

Les éléments d'actifs et de passifs provenant des opérations effectuées en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens selon le taux de change en vigueur à la date du bilan. Les éléments de l'état des résultats sont convertis mensuellement selon le taux de change moyen de la période de référence. Les gains ou pertes de change qui résultent de la conversion sont imputés aux résultats de l'exercice.

3 PLACEMENTS

L'organisme gère son portefeuille de placements en fonction de ses besoins de trésorerie et de façon à optimiser ses revenus d'intérêts. Les placements à long terme se composent de titres négociables et de titres cotés d'une valeur de 310 003 \$. Ces placements sont évalués à la juste valeur.

4 COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	2019	2018
	\$	\$
Comptes clients	1,725	79,699
Intérêts courus à recevoir	139	197
	1,864	79,896
Provision pour dépréciation	-	(67,670)
	1,864	12,226

ORDRE DES CHIMISTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2019

5 IMMOBILISATIONS

	2019		2018	
	Coût	Amortisse- ment cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Immobilisations corporelles				
Équipement informatique	50,681	48,965	1,716	1,138
Immobilisations incorporelles				
Site Web	625,252	598,106	27,146	40,185
	675,933	647,071	28,862	41,323

6 CRÉDITEURS

	2019	2018
	\$	\$
Fournisseurs et frais courus	31,156	16,668
Office des professions et assurances professionnelles	146,013	134,628
Salaires et vacances à payer	44,062	36,342
Sommes à remettre à l'État	171,635	145,797
	392,866	333,435

7 REVENUS PERÇUS D'AVANCE

Les revenus perçus d'avance représentent des ressources non dépensées reçues au cours de l'exercice, considérées et destinées à couvrir les charges de fonctionnement de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes:

	Solde 31 mars 2018	Encaisse- ment	Constaté à titre de produits	Solde 31 mars 2019
	\$	\$	\$	\$
Cotisations des membres	985,074	1,170,994	1,077,272	1,078,796

ORDRE DES CHIMISTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2019

8 VENTILATION DES COÛTS CLASSÉS PAR CENTRE D'AUTOFINANCEMENT

La répartition des frais généraux et des salaires est basée sur des taux établis selon les feuilles de temps ainsi que sur une étude de répartition effectuée par l'administration et révisée périodiquement.

Voici les taux établis pour l'exercice en cours:

Administration	36.91%
Admission	25.17%
Communication	32.12%
Discipline	2.43%
Formation	0.09%
Inspection	3.03%
Pratique illégale	0.25%

9 ENGAGEMENT CONTRACTUEL

L'organisme est locataire d'un local en vertu d'un bail de 10 ans débutant le 1er juin 2011 et se terminant le 31 mai 2021 pour une somme minimum totale de 246 225 \$. Les loyers annuels minimaux futurs pour les deux prochains exercices sont au montant 26 130 \$ et 4 355 \$ pour le troisième exercice.

10 POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Risques et concentrations

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques, sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. L'analyse suivante indique l'exposition de l'organisme aux risques à la date du bilan.

Risque de liquidité

L'organisme est exposé à ce risque principalement en regard à ses créditeurs. En date de fin d'exercice, Les fournisseurs et charges à payer sont généralement remboursés dans un court délai. Le risque associé à ces créditeurs est alors minime.

Risque de crédit

Les principaux risques de crédit pour l'organisme sont liés aux placements et aux comptes clients. L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités.

Le risque associé aux différents actifs financier est réduit au minimum, ces actifs étant investis dans des parts de fonds communs du marché monétaire, des obligations gouvernementales, corporatives et autres titres canadiens. L'organisme limite ce risque en ne faisant affaire qu'avec des institutions reconnues.

ORDRE DES CHIMISTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2019

10 POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS (suite)

Risque de taux d'intérêt

En date de fin d'exercice, l'échéance de certains placements s'échelonne sur plusieurs exercices. À cet égard, l'organisme est exposé à un risque de taux d'intérêt sur ces placements. Il n'est toutefois pas possible de mesurer ce risque étant donné que toute variation est sujette aux conditions prévalant sur les marchés financiers.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des devises. L'organisme effectue de temps à autre des opérations en devises étrangères. Par conséquent, certains éléments du bilan et des résultats peuvent être exposés aux fluctuations des devises.

Risque de prix autre

L'organisme est exposé au risque de prix autre en raison des placements dans des actions cotées. Ce risque est réduit au minimum, car l'organisme atténue ce risque en rééquilibrant son portefeuille régulièrement et en ne faisant affaire qu'avec des institutions reconnues.

ORDRE DES CHIMISTES DU QUÉBEC

ANNEXE EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2019

	2019	2018
	\$	\$
ANNEXE A		
COTISATION DES MEMBRES		
Cotisation annuelle	1,077,271	1,062,376
Cotisation supplémentaire	-	-
Cotisation spéciale	-	-
Réinscription	11,705	8,118
Affiliation	-	-
	<u>1,088,976</u>	<u>1,070,494</u>
ADMISSION		
Admission	58,627	56,939
Cours, stages et examens	1,200	1,755
Frais d'administration	1,505	2,220
	<u>61,332</u>	<u>60,914</u>
REVENU DE PLACEMENT		
Dividende net	13,331	15,211
Intérêt sur placement	583	2,794
Placement autre	2,140	(7,115)
Gain (perte) non réalisé(e) sur placement	(1,070)	25,238
	<u>14,984</u>	<u>36,128</u>
AMENDES ET AUTRES REMBOURSEMENTS		
Discipline	14,613	-
Infraction par un non-membre	22,187	17,278
	<u>36,800</u>	<u>17,278</u>
AUTRES REVENUS		
Intérêts autres	661	75
Vente de matériel	11,462	6,136
Publications de l'Ordre	-	-
Frais de manutention	901	847
Formation continue et colloque	19,368	22,199
Commanditaire	24,250	19,000
Publicité	19,729	20,106
Autres revenus	6,762	6,347
	<u>83,133</u>	<u>74,710</u>

ORDRE DES CHIMISTES DU QUÉBEC

ANNEXE EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2019

	2019	2018
	\$	\$
ANNEXE B		
ADMISSION		
Location	-	-
Formation	-	-
Hôtel, déplacement et représentation	74	13
Dons et promotions	-	-
Poste, fournitures de bureau, photocopie et imprimerie	-	-
Honoraires professionnels	1,883	2,213
Honoraires contentieux	-	-
Frais de transaction de crédit	29,620	26,350
Autres	-	-
Quote-part des frais généraux - Annexe C	51,088	62,407
Salaires et charges sociales	71,995	70,382
	<u>154,660</u>	<u>161,365</u>
FORMATION CONTINUE		
Location	-	660
Formation	-	-
Hôtel, déplacement et représentation	962	1,147
Dons et promotions	-	-
Poste, fournitures de bureau, photocopie et imprimerie	75	-
Honoraires professionnels	-	-
Honoraires contentieux	-	-
Autres	-	-
Quote-part des frais généraux - Annexe C	183	636
Salaires et charges sociales	-	-
	<u>1,220</u>	<u>2,443</u>
NORMES/SOUTIEN A L'EXERCICE		
Location	-	-
Formation	-	-
Hôtel, déplacement et représentation	-	-
Dons et promotions	-	-
Poste, fournitures de bureau, photocopie et imprimerie	-	-
Honoraires professionnels	-	-
Honoraires contentieux	13,602	40,547
Autres	-	-
Salaires et charges sociales	-	-
	<u>13,602</u>	<u>40,547</u>

ORDRE DES CHIMISTES DU QUÉBEC

ANNEXE EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2019

	2019	2018
	\$	\$
ANNEXE B		
INSPECTION		
Location de salles	-	-
Formation	-	-
Hôtel, déplacement et représentation	6,313	6,560
Dons et promotions	-	-
Poste, fournitures de bureau, photocopie et imprimerie	397	539
Honoraires professionnels	-	680
Honoraires contentieux	-	-
Autres	-	-
Quote-part des frais généraux - Annexe C	6,150	7,513
Salaires et charges sociales	17,811	13,282
	<u>30,671</u>	<u>28,574</u>
CONSEIL DE DISCIPLINE		
Location de salles	2,825	1,950
Formation	-	900
Hôtel, déplacement et représentation	4,843	1,205
Dons et promotions	-	-
Poste, fournitures de bureau, photocopie et imprimerie	-	-
Honoraires professionnels	4,590	3,234
Honoraires contentieux	-	-
Autres	1,946	38
Quote-part des frais généraux - Annexe C	-	-
Salaires et charges sociales	-	-
	<u>14,204</u>	<u>7,327</u>
BUREAU DU SYNDIC		
Location de salles	-	-
Formation	550	500
Hôtel, déplacement et représentation	-	-
Dons et promotions	-	-
Poste, fournitures de bureau, photocopie et imprimerie	-	-
Honoraires professionnels	-	-
Honoraires contentieux	116,592	132,250
Autres	-	-
Quote-part des frais généraux - Annexe C	4,932	6,025
Salaires et charges sociales	99,711	84,852
	<u>221,785</u>	<u>223,627</u>

ORDRE DES CHIMISTES DU QUÉBEC

ANNEXE EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2019

	2019	2018
	\$	\$
ANNEXE B		
PRATIQUE ILLÉGALE		
Location de salles	-	-
Formation	-	-
Hôtel, déplacement et représentation	24	519
Dons et promotions	-	-
Poste, fournitures de bureau, photocopie et imprimerie	-	-
Honoraires professionnels	246	4,987
Honoraires contentieux	41,374	55,232
Mauvaises créances	-	67,670
Autres	-	35
Quote-part des frais généraux - Annexe C	507	620
Salaires et charges sociales	41,425	28,284
	<u>83,576</u>	<u>157,347</u>
COMMUNICATION		
Location de salles	-	-
Formation	-	90
Hôtel, déplacement et représentation	1,235	1,165
Dons et promotions	10,085	10,906
Poste, fournitures de bureau, photocopie et imprimerie	4,983	114
Conception - revue	5,290	22,317
Honoraires professionnels	-	27,258
Honoraires contentieux	-	-
Autres	486	1,202
Quote-part des frais généraux - Annexe C	65,194	79,639
Salaires et charges sociales	117,584	114,940
	<u>204,857</u>	<u>257,631</u>

ORDRE DES CHIMISTES DU QUÉBEC

ANNEXE EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2019

	2019	2018
	\$	\$
ANNEXE B		
ADMINISTRATION		
Location de salles	-	-
Formation	1,200	-
Hôtel, déplacement et représentation	1,006	960
Dons et promotions	-	479
Poste, fournitures de bureau, photocopie et imprimerie	3,487	8,928
Honoraires professionnels	3,371	3,703
Honoraires contentieux	-	-
Cotisation CIQ	18,962	19,190
Conseil d'administration - Annexe D	45,755	101,066
Assemblée générale annuelle - Annexe D	71,386	63,693
Autres	2,334	1,751
Quote-part des frais généraux - Annexe C	74,916	91,515
Salaires et charges sociales	140,193	148,727
Salaire et charges sociales du président	42,734	37,801
Hôtel, déplacement et repas du président	6,218	5,751
Salaire et charges sociales du DG	144,867	141,603
Hôtel, déplacement et repas du DG	8,008	17,484
	<u>564,437</u>	<u>642,651</u>

ORDRE DES CHIMISTES DU QUÉBEC

ANNEXE EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2019

	2019	2018
	\$	\$
ANNEXE C		
FRAIS GÉNÉRAUX RÉPARTIS		
Loyer et entretien des locaux	50,767	50,135
Taxes foncières	11,312	12,497
Fournitures de bureau	3,123	3,815
Logiciel	6,164	7,003
Base de données de membres	13,690	55,062
Entretien et réparation d'équipement	46,296	56,862
Location d'équipement	2,692	4,843
Assurance	6,992	6,832
Amortissement	18,228	18,003
Frais postaux et messageries	3,036	3,504
Coût du matériel vendu	17,122	7,507
Téléphone et internet	13,683	12,977
Honoraires auditeur	5,490	5,330
Hotel, déplacement et représentation	2,802	60
Accommodation du bureau	848	928
Pénalité et intérêt	691	2,482
Frais divers	34	101
	<u>202,970</u>	<u>247,941</u>
RÉPARTITION PAR FONCTION - voir note 8		
Admission	51,088	62,407
Formation continue	183	223
Inspection	6,150	7,513
Bureau du Syndic	4,932	6,025
Pratique illégale	507	620
Communication	65,194	79,639
Administration	74,916	91,515
	<u>202,970</u>	<u>247,941</u>

ORDRE DES CHIMISTES DU QUÉBEC

ANNEXE EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2019

	2019	2018
	\$	\$
ANNEXE D		
CONSEIL D'ADMINISTRATION		
Location de salles	3,379	2,227
Formation	3,716	5,389
Déplacements et séjours	3,678	2,240
Dons et promotions	-	-
Poste, fournitures de bureau, photocopie et imprimerie	664	-120
Honoraires professionnels	34,318	91,330
Honoraires contentieux	-	-
Autres	-	-
	<u>45,755</u>	<u>101,066</u>
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE		
Location de salle	6,146	3,795
Déplacements et séjours	61,604	54,390
Télécommunication	-	-
Honoraires professionnels	1,225	1,050
Autres	2,411	4,458
	<u>71,386</u>	<u>63,693</u>



ORDRE
DES CHIMISTES
DU QUÉBEC

Place du Parc
300, rue Léo-Pariseau, bureau 2199
Montréal (Québec) H2X 4B3

514 844-3644
www.ocq.qc.ca

